



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministre de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

Porte-parole du Gouvernement

Paris, le 17 juin 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Stéphane LE FOLL constate l'accord de l'ensemble des acteurs de la filière pour revaloriser les prix payés aux éleveurs et fixe une feuille de route pour la filière bovine

Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Porte-parole du Gouvernement a réuni, ce jour, les acteurs de la filière de la viande bovine ainsi qu'il s'y était engagé lors d'une première réunion le 12 mai dernier.

Conscient des difficultés des éleveurs et de la situation de tension très forte sur le terrain avec des blocages d'abattoirs, Stéphane Le Foll a appelé l'ensemble des acteurs économiques de la filière et en particulier les abatteurs et les distributeurs à faire preuve de responsabilité en permettant que les prix de vente de la viande bovine conduisent à une juste rémunération des éleveurs. Les différents participants, distributeurs comme abatteurs, ont confirmé leur engagement dans ce sens pour une remontée progressive des cours des bovins abattus en commençant dès cette semaine par une hausse du prix d'achat des animaux.

Le 12 mai dernier, le ministre avait annoncé des mesures d'urgence pour les éleveurs qui doivent faire face à des situations de trésorerie difficiles notamment par l'annonce d'une première enveloppe de 3.5 millions d'euros de crédits pour la prise en charge des cotisations sociales des éleveurs mais aussi une fonds d'allègement des charges à hauteur de 2 millions d'euros.

Stéphane Le Foll a annoncé à l'occasion de la table-ronde d'aujourd'hui un doublement de l'enveloppe MSA, portant ainsi à 7 millions d'euros la prise en charge des cotisations sociales. Les éleveurs pourront par ailleurs bénéficier d'exonérations sur la taxe sur le foncier non bâti.

De façon structurelle, le ministre a également demandé que la transparence soit améliorée au sein de la filière, que ce soit sur les modalités de fixation du prix des carcasses (dispositif de présentation-pesée-classement des carcasses) ou en proposant un indicateur relatif au steak haché qui représente une part majeure de la valorisation des viandes bovines.

Sur la question des promotions, le ministre a demandé à l'interprofession d'objectiver au plus vite la situation et de faire des propositions au plus tard le 1^{er} septembre pour trouver la solution la plus appropriée.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr – www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture

Le ministre a salué les travaux conduits au sein de l'interprofession pour parvenir à une amélioration qualitative de la viande bovine et appelé les acteurs à rendre ce dispositif opérationnel dans les meilleurs délais. Cette démarche doit être couplée avec la généralisation de l'utilisation du logo « viande bovine française » qui doit être présent sur tous les produits répondant au cahier des charges, y compris lorsqu'il s'agit de produits transformés. Le Ministre a confirmé la mobilisation de l'Etat pour développer l'approvisionnement local pour la restauration collective dont il a la responsabilité. Il a cité en exemple le travail engagé avec le ministère de la Défense, qui utilise pour l'alimentation des armées une très grande majorité de viandes françaises et qui souhaite encore progresser en la matière.

Il convient également de consolider les marchés à l'export. Ils représentent un débouché majeur pour la filière sur lequel il faut chercher à créer de la valeur. Le ministre a annoncé la mise en place d'une plateforme collective pour structurer les acteurs à l'export. Elle doit permettre à la France de s'organiser au plus vite pour saisir des opportunités commerciales. Le Ministre a également appelé la filière à travailler à un renforcement de la notoriété des viandes françaises à l'étranger, notamment en donnant un prolongement au logo « viande de France » pour l'export.

Cette table ronde a ainsi permis de déterminer une feuille de route à la fois pour répondre aux urgences de court terme et pour recréer de la valeur au bénéfice de tous les maillons et ainsi pérenniser l'élevage bovin viandes sur tout notre territoire.